EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-SUR-OUST

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215602392-20260922-20260701A-DE

Nombre de membres :	
en exercice	19
présents	15
votants	19

L'an deux mille vingt-six,
Le 22 septembre à 19 heures 00,
le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire et publique, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick Le Boterff, Maire.

Date de convocation : 15 septembre 2026.

Présents : Pierrick Le Boterff, Valérie Richard, Nicolas Simon, Thérèse Clément, Denis Jannot, Mathilde Mainguet, Aiesha Greenfield, Delphine Ollivier, Aurélien Ride, Jérémy Ryo, Mathilde Dumontet, Kevin Dedieu, Camille Rouxel, Loïck Jeannenot, Manon Pelote.
Absents excusés : Mickaël Rio (Pouvoir Pierrick Le Boterff), Nicolas Roussel (Pouvoir Nicolas Simon), Émilie Texier (Pouvoir Delphine Ollivier), Vincent Hallier (Pouvoir Mathilde Mainguet).
Absents :
Secrétaire de séance : Mathilde Mainguet.

Délibération numéro : 20260701A
Objet : Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 25 juin 2026.

- Vu l'article 78 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- Vu l'ordonnance n° 2021-1310 en date du 7 octobre 2021 « portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements » ;
- Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Monsieur le maire propose à l'Assemblée l'adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal précédente en date du 25 juin 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'approuver le procès-verbal de la réunion du 25 juin 2026.

Ce procès-verbal est signé en la présente séance par le maire et le secrétaire de la séance du conseil municipal en date du 25 juin 2026.

Pour copie conforme.

La secrétaire de séance — Mathilde Mainguet.

Le Maire, — Pierrick Le Boterff.

MAIRIE de SAINT-VINCENT-SUR-OUST ★ 56 (Morbihan) ★